

Modalités de désignation des candidat-e-s Vert-e-s aux Européennes de 2009

1. Dépôt des candidatures

Un appel à candidature à la candidature pour la constitution des listes européennes est lancé dès le CNIR des 13 et 14 septembre.

- La date limite de réception des candidatures au secrétariat national est fixée au 25 novembre 2008, par courrier, cachet de la poste faisant foi.
- Egalement avant le 25 novembre 2008, chaque candidat devra obligatoirement faire parvenir par mail sa déclaration de candidature, sa profession de foi et son C.V. exclusivement au courriel suivant : candidatures.euro2009@lesverts.fr.
- Chaque candidat-e à la candidature précisera dans quelle circonscription européenne il se présente. Voir formulaire d'inscription.

Documents demandés :

- Le formulaire de déclaration de candidature disponible sur demande au Secrétariat national ou téléchargeable sur le site Intranet des Verts (espace adhérent) : http://intranet.lesverts.fr/rubrique.php3?id_rubrique=31
- Une profession de foi d'une page (2000 signes maximum, espaces compris).
- Un CV d'une page (2000 signes maximum, espaces compris).
- Le formulaire d'engagement de reversement disponible sur demande au Secrétariat national ou téléchargeable également sur le site intranet des Verts.
- Pour un éluE VertE, le justificatif du trésorier régional et du trésorier national certifiant que la personne est à jour de ses cotisations et de ses reversements d'éluE.
- L'ensemble de ces documents sera mis en page par le siège national et consultable sur le site des Verts.
- Les candidat-es à la candidature devront impérativement signer et envoyer la totalité des documents demandés pour que leur candidature soit prise en compte.

2. Calendrier d'investiture

Consultation des adhérents des circonscriptions européennes :

- Tout le processus de consultation par correspondance sera géré à partir du secrétariat national des Verts.
- Corps électoral : tous les adhérents des verts recensés au secrétariat National au premier décembre 2008 (cachet de la poste ou date des mails faisant foi des envois des trésoriers régionaux au service adhésion des Verts).

• Bulletin de vote

- Tous les noms des candidat-e-s figureront par ordre alphabétique sur le bulletin de vote de la circonscription européenne concernée. Une couleur différente pour chaque circonscription européenne sera utilisée.
- Les adhérents choisiront sur cette liste, en les ordonnant par vote préférentiel (1, 2, 3), 3 hommes et 3 femmes. Un vivier interrégional de candidatures sera ainsi constitué.

Rétroplanning :

Cnir des 17 et 18 janvier	Le Cnir vote sur les candidatures Vertes
Entre le 10 et le 17 janvier	Réunion de la coordination de campagne du rassemblement
Samedi 10 janvier 2009	Réunion de la commission permanente électorale.
Vendredi 9 janvier 2009	Proclamation des résultats de la consultation.
Mardi 6 janvier 2009	Début de l'émargement et du dépouillement de la consultation.
Mercredi 31 décembre 2008	Date limite de retour des documents de vote (cachet de la poste faisant foi).
Mercredi 10 décembre 2008	Date limite de réception du matériel de vote chez l'adhérent-e.
<i>Samedi 6 décembre</i>	<i>Pour information : AG fédérale.</i>
Mercredi 3 décembre 2008	- Envoi par l'imprimeur du matériel de vote par correspondance à chaque adhérent-e par circonscription européenne. - Mise en ligne des professions de foi et des CV de tous (toutes) les candidat-e-s à la candidature sur le site national des Verts.
Mardi 25 novembre	Date limite de réception des candidatures au siège national.
<i>16 novembre</i>	<i>Pour information : AG décentralisées.</i>
13 et 14 septembre 2008	Appel à candidatures à l'issue du Cnir

3. Rôle de la commission permanente électorale (CPE)

• *Composition : une commission de 24 membres :*

- 21 membres élus à la proportionnelle des AG décentralisées

- 3 membres du CE sans droit de vote : le ou la Secrétaire national-e, le ou la responsable des élections, le ou la déléguée aux questions européennes.

Les membres de la CPE ne sont pas forcément membres du Cnir. Les membres de la CPE disposant d'un droit de vote ne seront pas candidats aux européennes.

Les sensibilités issus des AG décentralisées transmettront les noms de leurs représentants à la CPE au premier CE suivant l'Assemblée fédérale de Lille.

• *Mission de la CPE:*

- Le rôle de la CPE est de proposer au Cnir des scénarios de composition de la liste des candidat-es des Verts aux élections européennes selon plusieurs critères : Le résultat de la consultation, la parité, la diversité, les équilibres géographiques et des sensibilités. Le Cnir demande notamment à la CPE de veiller à une représentation territoriale équilibrée sur la liste des Dom Tom.

- La CPE donnera un avis sur les candidatures vertes d'après le vote des adhérents sur un vivier de 6 candidats (3H et 3F) par circonscription européenne. La CPE pourra proposer au Cnir des changements de circonscription européenne à certain-e-s candidat-e-s.

• Un comité de campagne avec l'ensemble des représentants du rassemblement déterminera les places réservées aux Verts.

• A partir du vivier et après un travail préparatoire de scénarios élaborés par une commission ad hoc, le Cnir des 17 et 18 janvier 2009 validera les premiers de liste des Verts et donnera un avis sur l'ensemble des premier-e-s de la liste.

4. Fin du processus

Les places pour les candidat-e-s Vert-e-s restant à pourvoir seront validées par le Cnir à partir des propositions des coordinations régionales vertes des circonscriptions européennes, elles seront représentatives de l'ensemble des régions vertes concernées.

**Motion adoptée à l'unanimité moins un blanc
Par le Cnir du 14 septembre 2008.**